

L'allocation adultes handicapés sera bientôt calculée de façon individuelle, annonce le gouvernement

Cette aide ne prendra plus en compte les revenus du conjoint, comme le réclament les associations. Cette déconjugalisation avait été rejetée à plusieurs reprises l'an passé.



Une manifestante avec une pancarte : "Veux tu m'épouser ? Je peux pas, j'ai l'A.A.H.", le 9 mars 2021, à Paris.

Le gouvernement va réformer l'Allocation Adultes Handicapés (A.A.H.) afin de la calculer de façon individuelle, a annoncé la Première ministre, Elisabeth Borne, mercredi 6 juillet. **"Nous partons du principe de la déconjugalisation"**, a-t-elle précisé face aux députés lors de son discours de politique générale, c'est-à-dire sans tenir compte des revenus du conjoint, comme le réclament les associations.

La Première ministre, qui a annoncé l'organisation d'une **"conférence nationale du handicap"** début 2023, a assuré que le gouvernement agirait en faveur de **"l'autonomie des personnes handicapées"** et de la **"transformation des structures médico-sociales"**.

Une réforme déjà rejetée plusieurs fois

Emmanuel Macron avait promis en avril de **"bouger"** sur l'individualisation de l'allocation adulte handicapés. Toutefois, son gouvernement et sa majorité avaient **rejeté cette proposition** plusieurs fois l'an dernier, au grand dam des associations. LREM **jugait cette mesure inéquitable** car bénéficiant sans distinction aux modestes comme aux fortunés.

Créée en 1975, l'A.A.H. est destinée à compenser l'incapacité de travailler. D'un montant maximal de 904 euros mensuels, elle est versée sur critères médicaux et sociaux. Elle compte aujourd'hui plus de 1,2 million de bénéficiaires, dont 270 000 en couple, pour une dépense annuelle d'environ 11 milliards d'euros.

L'an dernier, 22 organisations et associations, dont APF France handicapé, avaient appelé Emmanuel Macron à **"une réforme historique"**, pour **"considérer cette allocation avant tout comme un revenu individuel d'existence"**.

